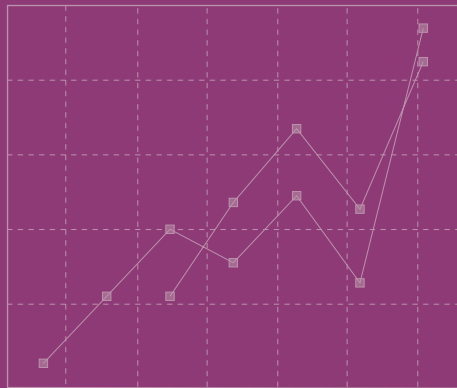


LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

COLLECTION le travail et la rémunération

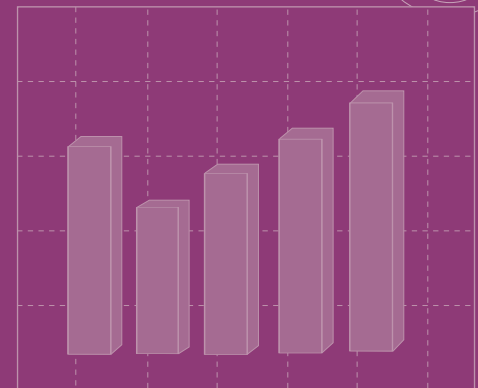
Évolution des conditions de travail de 1983 à 1999

9



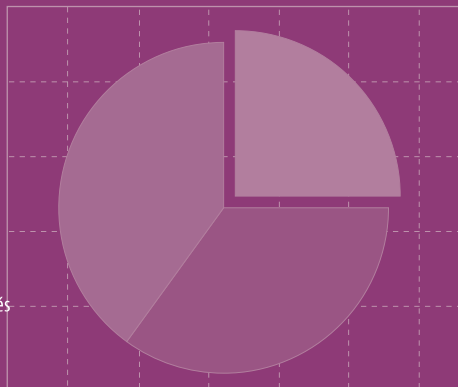
4

0



8
7

6
5



2

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques qui y sont disponibles,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(aucuns frais d'appel)

Site WEB : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Cette publication a été réalisée et produite
par l'Institut de la statistique du Québec.

Les Publications du Québec
en assurent la distribution.

Les Publications du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Troisième trimestre 2000
ISBN 2-551-20373-2

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Août 2000

La réalisation de ce rapport a été faite par :

André Desjardins
Sociologue du travail

Sous la direction de :

Christiane Lamarre
Directrice

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Anne-Marie Fadel, pour la coordination et la révision
du document

Paul Comtois, pour la compilation des données et la
révision des tableaux

Suzanne Asselin, Pierre Lachance, François Hébert
(de l'IRSST) et Roger Shawl (du ministère du Travail)
pour la fourniture de certaines données

André Plamondon, pour le soutien technique
préparatoire à l'étude

Nicole Descroisselles, pour la révision linguistique

Ghislaine Leclaire, pour le traitement de texte et la
mise en page

L'Institut remercie également Denis Béland et Marieclaire Dumont du ministère des Ressources naturelles ainsi que Gaston Nadeau du ministère du Travail pour le soutien apporté à la définition des orientations de la présente étude.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce
rapport, s'adresser à :

Direction du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
10, rue Saint-Antoine Est, bureau 11.70
Montréal (Québec)
H2Y 4A5
Téléphone : (514) 876-4384
Télécopieur : (514) 876-1767
Site WEB : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Avertissement :

En raison de l'arrondissement des données, le total ne
correspond pas nécessairement à la somme des
parties.

Signes conventionnels

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- Donnée infime
- x Donnée confidentielle

Table des matières

Introduction	7
Section 1 L'emploi	9
Section 2 La rémunération	11
Section 3 La masse salariale	13
Section 4 Les lésions professionnelles	15
Conclusion	17
Annexes	
1 Emploi	
1.1 Ensemble de l'exploitation forestière	21
1.2 Activités d'exploitation	22
1.3 Services forestiers	23
1.4 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	24
1.5 Industrie des pâtes et papiers	25
1.6 Exploitation forestière, industrie du bois et industrie des pâtes et papiers, ensemble des salariés	26
1.7 Population active, emploi et chômage, ensemble de l'exploitation forestière	27
2 Rémunération hebdomadaire moyenne	
2.1 Ensemble de l'exploitation forestière	28
2.2 Activités d'exploitation	29
2.3 Services forestiers	30
2.4 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	31
2.5 Industrie des pâtes et papiers	32

3	Masse salariale	
3.1	Ensemble de l'exploitation forestière	33
3.2	Activités d'exploitation	34
3.3	Services forestiers	35
3.4	Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	36
3.5	Industrie des pâtes et papiers	37
4	Lésions professionnelles	
4.1	Ensemble de l'exploitation forestière	38
4.2	Activités d'exploitation	39
4.3	Services forestiers	40

Ce document vise à décrire, sur le plan de la rémunération et des conditions de travail, l'état de la situation du travail en forêt au Québec de même que son évolution. Cette étude a été amorcée en 1998 au Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (CRSMT) du ministère du Travail et poursuivie au sein de l'ISQ. Les données relatives aux années 1998 et 1999 y ont alors été rajoutées permettant de couvrir l'ensemble de la période 1983-1999. Cette période a été choisie de manière que, d'une année à l'autre, les données statistiques disponibles demeurent essentiellement de même nature. Il en va ainsi de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada d'où proviennent la majeure partie des données. Cette enquête, qui débuta en mars 1983, a connu plusieurs remaniements, dont d'importants changements en 1994. Mais elle n'en reste pas moins l'outil de base qui permet d'établir des liens entre l'emploi, la rémunération et les heures de travail dans un secteur d'activité économique.

Cette étude sur le travail en forêt présente une analyse en quatre volets soit l'emploi, la rémunération, la masse salariale et les lésions professionnelles. Une section est consacrée à chacun des sujets traités ainsi qu'aux données statistiques qui s'y rapportent.

L'industrie forestière se subdivise en trois sous-secteurs, soit l'exploitation forestière, l'industrie du bois (scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux) et celle des pâtes et papiers. L'exploitation forestière est le sous-secteur qui fournit les deux autres en matières premières. Il en sera principalement question dans ce document. L'exploitation forestière se subdivise à son tour en deux activités bien distinctes. L'une d'elles est celle de l'aménagement forestier (services forestiers), qui englobe le reboisement, le débroussaillage et la préparation du terrain en vue de la récolte. Ces travaux sont qualifiés de non commerciaux ou de pré-commerciaux. L'autre activité, dite commerciale celle-là, est celle de la récolte de bois (activités d'exploitation), qui comprend l'abattage, la première transformation du bois sur le terrain même et le transport des billes.

Enfin, il est fortement recommandé de lire attentivement les notes des annexes car elles

contiennent des explications, des définitions et des mises en garde essentielles.

Section 1 : L'emploi

Les données statistiques rassemblées aux fins de la présente étude permettent de constater d'abord que, dans l'ensemble de l'exploitation forestière, l'emploi est demeuré globalement stable durant la période couverte (16 188 emplois en 1983 et 15 963 en 1999) (annexe 1.1). Il a cependant connu quelques fluctuations. Ainsi, des hausses notables sont survenues surtout en 1987, année de l'adoption de la Loi sur la forêt, de même qu'en 1993, en 1997 et en 1998, soit immédiatement après le ralentissement qu'a connu l'ensemble de l'industrie forestière en 1996. Des mouvements à la baisse sont notés particulièrement en 1986, lors de la récession du début des années 90 de même qu'en 1999.

Lorsque les différents types de salariés sont distingués, il ressort alors que les employés et les salariés payés à l'heure sont d'importance numérique comparable avec un léger avantage pour les premiers presque tout au long de la période couverte. Ces deux catégories ont augmenté sensiblement leur effectif respectif de 1983 à 1997 (soit de 37 % pour la première et de 37,9 % pour la seconde). À partir de 1998 cependant, les salariés payés à l'heure prennent soudainement et très nettement le dessus sur les employés. En effet, l'effectif des uns s'accroît de 32,9 % pour passer de 6 489 en 1997 à 8 623 en 1998, alors que celui des autres baisse de 17,8 % par rapport à 1997, pour se retrouver à 5 993 travailleurs. L'avantage des salariés à l'heure demeure en 1999 malgré une baisse de 11,3 %, puisque les employés enregistrent une diminution de 27,4 %. Les autres salariés, pour leur part, ont réduit considérablement leur effectif (soit de 35,6 % de 1983 à 1999). Ainsi, la catégorie « autres salariés », dont l'importance se compare avantageusement à celle des deux autres en 1983 (avec 38 % de l'effectif global), devient nettement minoritaire en 1998 (ne comptant plus que pour 24,8 % de l'effectif). Il est à noter quand même que cette catégorie a fait des bonds de 23 % en 1998 et de 22,7 % en 1999.

Pour sa part, le nombre estimé de travailleurs indépendants ou supposés comme tel, (calculé à partir de la différence entre l'EPA et l'EERH) aurait, sous toutes réserves, enregistré de très grandes fluctuations

au cours de la période allant de 1987 à 1999, avec toutefois une nette tendance à l'accroissement (voir la quatrième colonne et la note 4 de l'annexe 1.7).

Par ailleurs, l'importance relative des emplois dans les services forestiers s'est accrue aux dépens de celle des emplois dans les activités d'exploitation (annexes 1.1 à 1.3). En effet, les emplois d'exploitation ont subi une baisse appréciable de 23,7 %, passant de 85,1 % de l'effectif global en 1983 à 65,8 % en 1999. Pendant ce temps, les emplois des services forestiers se sont accrus de 126,2 %, pour une part relative de l'effectif global passant de 14,9 % à 34,2 %. En 1987, année de la mise en vigueur de la Loi sur la forêt, les emplois d'exploitation représentaient alors 77 % du total, tandis que ceux des services comptaient déjà pour 23 %. Il faut aussi souligner que, de 1998 à 1999, l'ensemble de l'effectif a diminué de 10,6 % et celui des seules activités d'exploitation de 16,1 %, alors que celui des services forestiers s'est accru de 2,4 %.

Une nette différence est, en outre, constatée dans la représentation des trois catégories de salariés, ainsi que dans son évolution, entre les activités d'exploitation et les services forestiers (annexes 1.2 et 1.3). Du côté des activités d'exploitation (annexe 1.2), les salariés à l'heure prédominent sur les employés durant presque toute la période couverte, sauf en 1989 et 1990, à distance variable mais sans jamais qu'un fossé se creuse entre ces deux catégories, à l'exception de 1995, 1998 et 1999. Quant aux autres salariés, ils partent de la position dominante en 1983 avec 44,2 % du contingent pour n'en rassembler plus que 27,8 % en 1999. Leur nombre chute donc de 52 % pendant cette période. En fait, ils sont régulièrement minoritaires entre 1989 et 1998.

Du côté des services forestiers (annexe 1.3), ce sont les employés qui prédominent nettement tout au long de la période couverte. Pour leur part, les salariés payés à l'heure augmentent assez régulièrement à un rythme supérieur à celui des employés jusqu'en 1997, pour bondir soudainement en 1998. En effet, les salariés à l'heure qui sont 13,8 fois moins nombreux que les employés en 1983, ne le sont plus que 3,4 fois moins en 1997 et 1,5 fois moins en 1999. Les autres salariés demeurent, pour leur part, généralement minoritaires, quoique de moins en moins. De 3,1 % du

contingent qu'ils représentent en 1983, ils en comptent pour 12,9 % en 1998 et pour 19,1 % en 1999, effectuant un bond cette dernière année.

Il est intéressant de comparer aux chiffres précités la composition et l'évolution de la main-d'œuvre des deux autres sous-secteurs de l'industrie forestière pour ce qui est de catégories de salariés (annexes 1.4 et 1.5).

Dans l'industrie du bois (annexe 1.4), les salariés payés à l'heure prédominent durant toute la période couverte, étant généralement de trois à cinq fois plus nombreux que les employés, selon les années; en 1992 et 1993, ils sont même près de sept fois et demie plus nombreux. La catégorie « autres salariés » compte pour très peu. Son importance va même en décroissant, représentant 8,7 % du contingent en 1983 et seulement 4,4 % en 1999. Elle connaît cependant un sursaut en 1998, comptant alors pour 6,2 % de l'effectif global. Il en va de même, à quelques détails près, dans l'industrie des pâtes et papiers (annexe 1.5). Le nombre de salariés payés à l'heure y oscille entre le triple et le quadruple de celui des employés, alors que les autres salariés y sont presque absents.

Dans l'ensemble de l'industrie forestière, l'emploi, toutes catégories confondues, diminue légèrement de 1983 à 1999, soit de 3 % (annexe 1.6). Il s'accroît de 67 % dans l'industrie du bois alors qu'il baisse de 31,3 % dans celle des pâtes et papiers. L'emploi demeure essentiellement au même niveau en exploitation forestière comme il a été mentionné précédemment.

Dans ce dernier secteur, le chômage (annexe 1.7) reste toujours plus élevé que dans l'ensemble de l'économie. Durant la période allant de 1987 à 1999, le taux de chômage le plus bas se chiffre à 15,7 % en 1987, tandis que les taux les plus élevés sont de 28,9 % en 1991 et de 29,2 % en 1992. Ainsi, le chômage atteint ses sommets lors de la récession du début des années 90.

Section 2 : La rémunération

La rémunération hebdomadaire moyenne brute, incluant le paiement des heures supplémentaires¹, de l'ensemble des salariés de l'exploitation forestière (annexe 2.1) s'est accrue de 49,9 % entre 1983 et 1999. Cette augmentation s'est effectuée de façon assez régulière avec seulement de légères fluctuations. Des baisses notables sont, entre autres, enregistrées en 1995, 1998 et 1999.

Lorsque ces résultats sont ventilés selon les catégories de salariés (annexe 2.1), les employés sont ceux dont l'évolution de la rémunération se rapproche le plus de celle de l'ensemble, avec un accroissement de 50,9 % de 1983 à 1999. Ils ont de plus connu deux diminutions de plus de 4 % en 1995 et 1999. Pour leur part, les salariés à l'heure s'éloignent plutôt du modèle d'ensemble. L'augmentation de leur rémunération n'est que de 24,1 % durant toute la période couverte. Même s'ils connaissent des baisses en 1998 et 1999, la plus importante est notée en 1994 (- 8,3 %).

La catégorie « autres salariés », enregistre, quant à elle, des gains de rémunération de 75,8 % entre 1983 et 1999 (parallèlement à une forte baisse d'effectif). Les fluctuations de la rémunération d'une année à l'autre sont importantes. Les plus fortes augmentations sont observées en 1987 et entre 1990 et 1992 alors que des baisses notables ont lieu en 1995, 1997 et 1998.

En établissant la distinction entre les activités d'exploitation et les services forestiers (annexes 2.2 et 2.3), il ressort d'abord que, pour l'ensemble des salariés, la rémunération des travailleurs des services forestiers dépasse celle qui a cours dans les activités d'exploitation, sauf pour les années 1986, 1988, 1992 et 1995 (les données de 1994 n'étant pas disponibles).

En tenant compte maintenant des catégories de salariés (annexes 2.2 et 2.3), il est observé que, du côté des employés, et uniquement là, la rémunération des services forestiers devient supérieure à celle des activités d'exploitation à partir de 1990, l'année 1995

étant une exception. La rémunération des travailleurs des activités d'exploitation reste la plus élevée pendant toute la période couverte dans les deux autres catégories (salariés à l'heure et autres salariés), sauf en 1999 chez les salariés à l'heure, ainsi qu'en 1983, 1985, 1987 et en 1999 chez les autres salariés.

Pour l'ensemble des salariés, le taux similaire de progression de la rémunération entre 1983 et 1999 est similaire dans les activités d'exploitation et les services forestiers. Cette augmentation se chiffre à 44,3 % dans les activités d'exploitation (annexe 2.2) et à 49,3 % dans les services forestiers (annexe 2.3). Cependant, des fluctuations plus marquées sont notées dans les services forestiers.

Toutefois, chez les employés (annexes 2.2 et 2.3), la croissance de la rémunération s'avère nettement plus marquée du côté des services (soit 66,1 % au cours de la période couverte) que de celui des activités d'exploitation (où elle est de 27,7 %). Dans ce dernier sous-secteur, une baisse de 12,9 % s'est produite en 1999, soit de loin la plus forte de toute la période. Cette différence entre les sous-secteurs est beaucoup moins grande chez les salariés à l'heure, avec 38,2 % de 1983 à 1999 dans les services forestiers comparativement à 22,3 % dans les activités d'exploitation. Par contre, les fluctuations de la rémunération d'une année à l'autre sont plus importantes dans les services forestiers que dans les activités d'exploitation tout au long de la période considérée. Chez les autres salariés, la rémunération hebdomadaire moyenne enregistre une croissance de 74,2 % dans les activités d'exploitation et de 61,8 % dans les services. La progression de la rémunération des autres salariés des services s'avère particulièrement erratique, notamment avec des hausses de 50,7 % en 1985 et de 55,7 % en 1987 ainsi que des baisses de 25,9 % en 1984 et de 23,9 % en 1986.

Finalement, il est intéressant de noter que, pour ce qui est de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne durant la période étudiée, mais jusqu'en 1998 seulement, l'ensemble de l'exploitation forestière (annexe 2.1) se situe entre l'industrie du bois (scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux) et celle des pâtes et papiers (annexes 2.4 et 2.5). Pour l'ensemble des salariés, cette croissance se chiffre, en effet, à

1. Le temps supplémentaire peut varier d'un secteur à l'autre et d'une année à l'autre. L'interprétation des comparaisons doit donc être faite avec prudence.

43,4 % dans l'industrie du bois, à 57,3 % dans l'exploitation forestière et à 76,6 % dans les pâtes et papiers. Mais si l'année 1999 est incluse dans cette période, la croissance de la rémunération de l'exploitation forestière (49,9 %) et celle de l'industrie du bois (50,1 %) se retrouvent alors presque à égalité, l'industrie des pâtes et papiers conservant sa position dominante sur ce plan (76,4 %). Il faut dire que ni l'industrie du bois, ni celle des pâtes et papiers n'ont connu les baisses de rémunération que l'exploitation forestière a subies en 1998 et en 1999.

Dans l'industrie du bois (annexe 2.4), ce sont les employés qui ont le plus bénéficié de cette croissance, avec 94,3 % de 1983 à 1999, dont 79,3 % de 1987 à 1999 et seulement 8,3 % de 1983 à 1987. Les salariés à l'heure, pour leur part, n'ont eu qu'une augmentation de 45 % de 1983 à 1999, dont 15,5 % de 1987 à 1999 et 25,3 % de 1983 à 1987, soit une progression à l'inverse de celle des employés par rapport aux deux sous-périodes analysées.

Un phénomène similaire s'est produit dans l'industrie des pâtes et papiers (annexe 2.5), où les employés ont bénéficié d'une augmentation appréciable de 89,6 % de 1983 à 1999. Les salariés à l'heure ne sont toutefois pas en reste dans cette industrie, avec 71,4 % d'augmentation durant la même période.

Section 3 : La masse salariale

L'évolution de la masse salariale donne une idée de celle de l'importance relative des coûts de main-d'œuvre du secteur et de la catégorie de salariés dont il est question. Les changements technologiques sont, sans aucun doute, parmi les facteurs responsables des différences observées dans la croissance de la masse salariale des divers sous-secteurs et catégories.

Ainsi les données statistiques dévoilent-elles que la masse salariale dans l'ensemble de l'exploitation forestière (annexe 3.1) augmente de 47,8 % de 1983 à 1999. Une brusque baisse de 14,7 % est toutefois observée en 1999. Pour les employés, la croissance de la masse salariale est de 79,7 % jusqu'en 1998, accroissement qui n'est plus que de 23,3 % en incluant l'année 1999, à cause d'une chute de 31,4 % de la masse salariale des employés cette année-là. Chez les salariés à l'heure, la progression de la masse salariale, de 1983 à 1999, est de 101,7 %. Elle atteint son apogée avec un bond de 30,4 % en 1997 et un autre de 28,8 % en 1998, suivis d'une baisse de 12,5 % en 1999. Pour les autres salariés, la masse salariale se maintient relativement au même niveau, n'augmentant que de 13,2 % sur l'ensemble de la période; son évolution est par ailleurs erratique affichant, entre autre, une très forte hausse (91,9 %) en 1987.

C'est dans les activités d'exploitation (annexe 3.2) que l'augmentation s'avère la moins marquée pour l'ensemble des salariés, soit de 41,5 % durant la période couverte jusqu'en 1998 mais de seulement 10 % en tenant compte de 1999, année où se produit une baisse de 22,2 %. Dans ce secteur, les employés enregistrent un accroissement de 37,5 % de 1983 à 1998 (compte tenu d'une chute de 30,1 % en 1998) mais une diminution de 30,3 % de 1983 à 1999 (à cause d'une baisse de 49,3 % en 1999). Les salariés à l'heure voient leur masse salariale croître de 98,1 % jusqu'en 1998 (avec des bonds notables en 1993, 1997 et 1998) mais de 57,8 % jusqu'en 1999 (avec une baisse de 20,4 % cette année-là). Enfin, les autres salariés connaissent une diminution de leur masse salariale de 16,3 % (malgré une augmentation de 94,1 % en 1987).

Par contre, dans les services forestiers (annexe 3.3), où la masse salariale fait plus que doubler entre 1983

et 1999 (soit un accroissement de 237,8 %, dont 52,5 % en 1984 seulement), les augmentations sont très fortes. Elles se chiffrent, en effet, à 100,6 % chez les employés (dont 60,4 % en 1984 mais une baisse de 16,6 % en 1999) et à 1 467,6 % chez les salariés à l'heure (avec, entre autres bonds, 75,6 % en 1989, 63,6 % en 1992 et 80 % en 1998). La masse salariale des autres salariés, qui n'est que de 25 000 \$ en 1983, augmente à 585 000 \$ en 1999, évolution caractérisée cependant par de très grandes fluctuations. Un aspect assez impressionnant de la nette croissance de l'importance relative des services forestiers par rapport aux activités d'exploitation s'observe donc ici.

Lorsque l'ensemble de l'industrie forestière est considéré, c'est l'industrie du bois (annexe 3.4) qui connaît la plus forte croissance de sa masse salariale pendant la période étudiée. L'accroissement de cette masse y est de 150,7 % (avec une baisse de 23,2 % en 1984 et une hausse de 43,4 % en 1995), dont 166,8 % pour les employés (réparti de façon assez chaotique entre de fortes baisses et d'encore plus fortes hausses) et 166,9 % pour les salariés à l'heure (incluant 32,9 % en 1992 et 44,6 % en 1995). Pour sa part, l'industrie des pâtes et papiers (annexe 3.5) est celle qui enregistre la plus faible croissance de sa masse salariale, soit seulement 21,1 % globalement, dont 36,8 % pour les employés et un maigre 11,7 % pour les salariés à l'heure.

Section 4 : Les lésions professionnelles

Qu'en est-il donc, d'après les données recueillies, de l'évolution de la situation de l'exploitation forestière en matière de santé et de sécurité du travail? Les données fournies par l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST) (annexes 4.1 à 4.3), au moment où cet organisme les a produites (soit en avril 1998, mars 1999 et avril 2000), ne pouvaient, pour des raisons de méthodologie, remonter avant 1986 ni aller au delà de 1998. Les séries reproduites dans les annexes portent donc sur la période 1986-1998.

Dans l'ensemble de l'exploitation forestière (annexe 4.1), l'importance des lésions professionnelles considérées globalement (c'est à dire en tenant compte à la fois des accidents du travail et des maladies professionnelles), exprimée en jours perdus chaque année par les travailleurs (voir la note 3 de l'annexe 4.1), diminue de 9,4 % entre 1986 et 1998 avec cependant des fluctuations notables d'une année à l'autre. Cela est dû surtout à la baisse observée dans les accidents de travail (- 10,8 %) puisque le nombre de jours perdus pour les maladies professionnelles augmente de 64,5 %.

L'incidence des accidents de travail est donc beaucoup plus grande que celle des maladies professionnelles. Elle l'est toutefois de moins en moins. En effet, alors que les accidents occasionnaient 54,2 fois plus de pertes de journées actives aux travailleurs que les maladies professionnelles en 1986, ce ratio n'est plus que de 29,4 fois en 1998.

En outre, à la suite de la récession du début des années 90 (soit de 1991 à 1993), le nombre de jours perdus à cause des accidents de travail fléchit de façon notable (voir dernière colonne de l'annexe 4.1).

Du côté des seules activités d'exploitation (annexe 4.2), les tendances notées dans l'ensemble de l'exploitation forestière ne s'y retrouvent pas tout à fait. En effet, l'incidence des accidents de travail, estimée en nombre de jours perdus, diminue fortement, tandis que celle des maladies professionnelles demeure pratiquement au même niveau. Ainsi, durant la période observée, ce nombre baisse-t-il de 29,2 % pour l'ensemble des lésions et de 29,9 % pour les accidents de travail, alors qu'il augmente à peine (de 1,4 %) pour les maladies

professionnelles. Il est intéressant de constater que ces changements surviennent alors que l'effectif des activités d'exploitation a augmenté de 14,9 % de 1986 à 1998.

Du côté des services forestiers (annexe 4.3), le nombre de jours perdus augmente quelle qu'en soit la cause. Ainsi de 1986 à 1998, il enregistre une hausse de 116,4 % pour l'ensemble des lésions et de 108,6 % pour les accidents de travail. Qui plus est, ce nombre se trouve multiplié par 136 dans le cas des maladies professionnelles, avec de très grandes fluctuations tout au long de la période d'observation. Ces hausses surviennent alors que l'effectif des services forestiers augmente de 35,8 % au cours de la même période. Cela explique sans doute, en partie, la croissance observée dans le nombre de jours perdus, plus particulièrement ceux pour cause d'accidents. D'autres éléments explicatifs pourraient être avancés mais ils vont au delà de l'objectif de cette étude.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation du travail en forêt au Québec entre 1983 et 1999 dont il est question dans cette étude, les données statistiques compilées et analysées révèlent, en résumé, ce qui suit.

Durant la période étudiée, **l'emploi** baisse légèrement dans l'ensemble de l'industrie forestière. Il s'accroît considérablement dans l'industrie du bois, diminue de façon notable dans celle des pâtes et papiers et demeure relativement stable dans l'exploitation forestière. Cependant, au sein de ce dernier sous-secteur, d'importants mouvements de main-d'œuvre sont notés tant dans les activités d'exploitation (forte baisse de l'emploi) que dans les services forestiers (augmentation appréciable de l'emploi). Par ailleurs, le chômage reste plus élevé, avec d'importantes fluctuations, dans l'exploitation forestière que dans l'ensemble de l'économie.

Pour ce qui est de l'accroissement de **la rémunération** brute hebdomadaire moyenne, l'exploitation forestière se situe entre l'industrie du bois, où il est le moins prononcé au cours de la période couverte jusqu'en 1998, et celle des pâtes et papiers, où il s'avère le plus marqué. Mais si l'année 1999 est prise en compte, alors l'exploitation forestière et l'industrie du bois se retrouvent pratiquement à égalité pour ce qui est de la progression de la rémunération.

Lorsque l'exploitation forestière est ventilée en sous-secteurs, il appert que, dans l'ensemble, la rémunération est plus élevée dans les services forestiers que dans les activités d'exploitation, sauf pour quatre années. De plus, durant la période étudiée, la rémunération progresse plus dans les services forestiers que dans les activités d'exploitation.

L'accroissement de **la masse salariale** de l'exploitation forestière se situe entre celui, le plus élevé, de l'industrie du bois, et celui, le plus bas, des pâtes et papiers. Parmi les sous-secteurs de l'exploitation forestière, c'est dans les services forestiers que l'augmentation de la masse salariale est la plus importante comparée à celle enregistrée dans les activités d'exploitation.

Enfin, du point de vue des **lésions professionnelles**, l'importance de l'ensemble de celles-ci, telle qu'estimée ici, diminue légèrement durant la période d'observation,

que toute l'industrie de l'exploitation forestière soit considérée ou seulement les activités d'exploitation. Par contre, une forte hausse du nombre de jours perdus pour cause de lésions professionnelles est enregistrée dans les services forestiers.

En fait, dans l'ensemble de l'exploitation forestière et dans les activités d'exploitation, l'importance des accidents de travail diminue alors que celle des maladies professionnelles s'accroît dans le premier cas et reste la même dans le second. L'impact des accidents de travail demeure, toutefois de loin, plus grand que celui des maladies professionnelles, quoique de moins en moins. Dans les services forestiers cependant, l'importance des accidents de travail augmente alors que celle des maladies professionnelles explose littéralement.

Annexe 1.1

Emploi : ensemble de l'exploitation forestière

	Ensemble ¹ salariés		Employés ²		Salariés à l'heure		Autres ³ salariés	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
		%		%		%		%
1983	16 188	...	5 323	...	4 707	...	6 158	...
1984	15 650	-3,3	6 454	21,2	4 475	-4,9	4 721	-23,3
1985	16 077	2,7	7 259	12,5	4 415	-1,3	4 403	-6,7
1986	14 820	-7,8	7 346	1,2	4 113	-6,8	3 361	-23,7
1987	17 072	15,2	7 000	-4,7	4 665	13,4	5 407	60,9
1988	16 240	-4,9	7 119	1,7	5 226	12,0	3 895	-28,0
1989	17 227	6,1	8 742	22,8	4 827	-7,6	3 658	-6,1
1990	15 177	-11,9	7 880	-9,9	4 346	-10,0	2 951	-19,3
1991	14 021	-7,6	6 778	-14,0	4 442	2,2	2 801	-5,1
1992	14 316	2,1	7 420	9,5	4 606	3,7	2 290	-18,2
1993	15 588	8,9	7 339	-1,1	5 565	20,8	2 684	17,2
1994	15 573	-0,1	6 164	-16,0	5 907	6,1	3 502	30,5
1995	15 749	1,1	6 004	-2,6	6 415	8,6	3 330	-4,9
1996	14 994	-4,8	6 995	16,5	5 024	-21,7	2 975	-10,7
1997	16 411	9,5	7 294	4,3	6 489	29,2	2 628	-11,7
1998	17 848	8,8	5 993	-17,8	8 623	32,9	3 232	23,0
1999	15 963	-10,6	4 348	-27,4	7 650	-11,3	3 965	22,7

1. Salarié : toute personne rétribuée pour ses services ou ses absences et pour laquelle l'employeur doit remplir une déclaration T4 supplémentaire de Revenu Canada.

2. Employé : tout salarié dont la rémunération de base constitue une somme fixe versée pour au moins une semaine.

3. Autre salarié : tout salarié dont la rémunération de base se présente sous forme de commissions, de salaire à la pièce, d'indemnité de kilométrage, etc. Ce chiffre est calculé par l'ISQ de manière résiduelle en déduisant les employés et les salariés à l'heure, de l'ensemble des salariés. Cette donnée doit être considérée avec prudence puisqu'elle constitue un agrégat résiduel.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Annexe 1.2

Emploi : activités d'exploitation¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
		%		%		%		%
1983	13 776	...	3 144	...	4 549	...	6 083	...
1984	12 003	-12,9	3 026	-3,8	4 365	-4,0	4 612	-24,2
1985	12 272	2,2	3 612	19,4	4 288	-1,8	4 373	-5,2
1986	10 895	-11,2	3 633	0,6	3 996	-6,8	3 266	-25,3
1987	13 140	20,6	3 283	-9,6	4 511	12,9	5 345	63,7
1988	12 474	-5,1	3 712	13,0	4 976	10,3	3 785	-29,2
1989	13 244	6,2	5 170	39,3	4 500	-9,6	3 575	-5,5
1990	11 150	-15,8	4 414	-14,6	3 862	-14,2	2 874	-19,6
1991	10 200	-8,5	3 761	-14,8	3 997	3,5	2 442	-15,0
1992	9 640	-5,5	3 877	3,1	3 953	-1,1	1 810	-25,9
1993	11 053	14,7	3 849	-0,7	5 099	29,0	2 105	16,3
1994	x	...	x	...	x	...	x	...
1995	11 364	...	2 855	...	5 704	...	2 805	...
1996	10 653	-6,3	3 791	32,8	4 389	-23,1	2 473	-11,8
1997	11 914	11,8	4 260	12,4	5 585	27,2	2 069	-16,3
1998	12 518	5,1	2 951	-30,7	7 026	25,8	2 541	22,8
1999	10 506	-16,1	1 717	-41,8	5 868	-16,5	2 921	15,0

1. Voir notes de l'annexe 1.1.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Annexe 1.3

Emploi : services forestiers¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
		%		%		%		%
1983	2 412	...	2 179	...	158	...	75	...
1984	3 647	51,2	3 428	57,3	110	-30,4	109	45,3
1985	3 805	4,3	3 647	6,4	127	15,5	31	-71,6
1986	3 925	3,2	3 713	1,8	117	-7,9	95	206,5
1987	3 932	0,2	3 717	0,1	154	31,6	61	-35,8
1988	3 767	-4,2	3 407	-8,3	250	62,3	110	80,3
1989	3 982	5,7	3 572	4,8	327	30,8	83	-24,5
1990	4 027	1,1	3 466	-3,0	485	48,3	76	-8,4
1991	3 822	-5,1	3 017	-13,0	445	-8,2	360	373,7
1992	4 676	22,3	3 543	17,4	654	47,0	479	33,1
1993	4 535	-3,0	3 490	-1,5	466	-28,7	579	20,9
1994	x	...	x	...	x	...	x	...
1995	4 386	...	3 149	...	711	...	526	...
1996	4 341	-1,0	3 204	1,7	635	-10,7	502	-4,6
1997	4 498	3,6	3 034	-5,3	904	42,4	560	11,6
1998	5 329	18,5	3 043	0,3	1 597	76,7	689	23,0
1999	5 457	2,4	2 631	-13,5	1 783	11,6	1 043	51,4

1. Voir notes de l'annexe 1.1.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Annexe 1.4

Emploi : scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
		%		%		%		%
1983	12 724	...	2 258	...	9 355	...	1 111	...
1984	9 308	-26,8	1 519	-32,7	7 282	-22,2	507	-54,4
1985	8 801	-5,4	1 548	1,9	6 636	-8,9	617	21,7
1986	9 628	9,4	1 813	17,1	6 993	5,4	822	33,2
1987	9 505	-1,3	1 777	-2,0	7 140	2,1	588	-28,5
1988	10 977	15,5	2 439	37,3	7 939	11,2	599	1,9
1989	9 403	-14,3	2 024	-17,0	6 945	-12,5	434	-27,5
1990	8 921	-5,1	1 910	-5,6	6 613	-4,8	398	-8,3
1991	9 454	6,0	1 785	-6,5	7 039	6,4	630	58,3
1992	11 467	21,3	1 308	-26,7	9 783	39,0	376	-40,3
1993	10 364	-9,6	1 176	-10,1	8 754	-10,5	434	15,4
1994	12 286	18,5	1 775	50,9	9 853	12,6	658	51,6
1995	16 203	31,9	2 458	38,5	13 158	33,5	587	-10,8
1996	17 061	5,3	3 397	38,2	13 302	1,1	362	-38,3
1997	17 643	3,4	3 810	12,2	13 266	-0,3	567	56,6
1998	19 719	11,8	2 773	-27,2	15 720	18,5	1 226	116,2
1999	21 255	7,8	3 098	11,7	17 224	9,6	933	-23,9

1. Voir notes de l'annexe 1.1.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Annexe 1.5

Emploi : industrie des pâtes et papiers¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ²	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
		%		%		%		%
1983	32 473	...	6 855	...	25 576	...	--	--
1984	32 897	1,3	6 705	-2,2	26 133	2,2	--	--
1985	32 874	-0,1	6 557	-2,2	26 170	0,1	--	--
1986	33 143	0,8	6 472	-1,3	26 502	1,3	--	--
1987	33 952	2,4	6 635	2,5	27 234	2,8	--	--
1988	33 717	-0,7	6 612	-0,3	27 004	-0,8	--	--
1989	32 565	-3,4	6 638	0,4	25 839	-4,3	--	--
1990	30 553	-6,2	6 498	-2,1	23 921	-7,4	--	--
1991	28 654	-6,2	6 296	-3,1	22 296	-6,8	--	--
1992	25 055	-12,6	5 367	-14,8	19 686	-11,7	--	--
1993	23 066	-7,9	4 871	-9,2	18 190	-7,6	--	--
1994	22 267	-3,5	5 202	6,8	17 058	-6,2	--	--
1995	22 695	1,9	4 511	-13,3	18 179	6,6	--	--
1996	22 267	-1,9	5 111	13,3	17 057	-6,2	--	--
1997	21 517	-3,4	5 034	-1,5	16 342	-4,2	--	--
1998	20 922	-2,8	5 188	3,1	15 587	-4,6	--	--
1999	22 304	6,6	4 945	-4,7	16 670	6,9	--	--

1. Voir notes de l'annexe 1.1.

2. Cette catégorie de salariés est quasi inexistante dans cette industrie.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Annexe 1.6

Emploi : exploitation forestière, industrie du bois et industrie des pâtes et papiers, ensemble des salariés

	Exploitation forestière		Industrie du bois ¹		Pâtes et papiers		Total de l'industrie	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
		%		%		%		%
1983	16 188	...	12 724	...	32 473	...	61 385	...
1984	15 650	-3,3	9 308	-26,8	32 897	1,3	57 855	-5,8
1985	16 077	2,7	8 801	-5,4	32 874	-0,1	57 752	-0,2
1986	14 820	-7,8	9 628	9,4	33 143	0,8	57 591	-0,3
1987	17 072	15,2	9 505	-1,3	33 952	2,4	60 529	5,1
1988	16 240	-4,9	10 977	15,5	33 717	-0,7	60 934	0,7
1989	17 227	6,1	9 403	-14,3	32 565	-3,4	59 195	-2,9
1990	15 177	-11,9	8 921	-5,1	30 553	-6,2	54 651	-7,7
1991	14 021	-7,6	9 454	6,0	28 654	-6,2	52 129	-4,6
1992	14 316	2,1	11 467	21,3	25 055	-12,6	50 838	-2,5
1993	15 588	8,9	10 364	-9,6	23 066	-7,9	49 018	-3,6
1994	15 573	-0,1	12 286	18,5	22 267	-3,5	50 126	2,3
1995	15 749	1,1	16 203	31,9	22 695	1,9	54 647	9,0
1996	14 994	-4,8	17 061	5,3	22 267	-1,9	54 322	-0,6
1997	16 411	9,5	17 643	3,4	21 517	-3,4	55 571	2,3
1998	17 848	8,8	19 719	11,8	20 922	-2,8	58 489	5,3
1999	15 963	-10,6	21 255	7,8	22 304	6,6	59 522	1,8

1. L'industrie du bois se limite aux scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Annexe 1.7

Population active, emploi et chômage¹, ensemble de l'exploitation forestière

	Population active ²	Emploi ³		Différence EPA/EERH ⁴	Chômage ⁵	
	'000	EPA	EERH		Nombre	Taux
		'000	'000	'000		
1987	24,8	20,9	17,1	3,8	3,9	15,7
1988	23,6	18,3	16,2	2,1	5,3	22,5
1989	26,2	21,7	17,2	4,5	4,5	17,2
1990	26,5	20,1	15,2	4,9	6,4	24,2
1991	23,9	17,1	14,0	3,1	6,9	28,9
1992	22,6	15,9	14,3	1,6	6,6	29,2
1993	22,6	16,6	15,6	1,0	6,0	26,5
1994	27,6	21,8	15,6	6,2	5,8	21,0
1995	29,6	23,8	15,7	8,1	5,8	19,6
1996	30,0	23,6	15,0	8,6	6,4	21,3
1997	29,8	24,2	16,4	7,8	5,6	18,8
1998	30,6	25,0	17,8	7,2	5,6	18,3
1999	30,9	23,4	16,0	7,4	7,5	24,3

1. Tous les chiffres de cette annexe sont des moyennes annuelles.
2. Il s'agit, selon la définition qu'en donne l'Enquête sur la population active (EPA), de la partie de la population hors institution âgée de 15 ans et plus et qui avait un emploi ou était en chômage pendant la semaine de référence. Industries classifiées selon la classification type de 1980 (CTI80) pour toute la période d'observation.
3. Entrent dans la catégorie « emploi », telle que définie par l'EPA, toutes les personnes qui, pendant la semaine de référence : a) ont fait un travail quelconque, b) avaient un emploi mais n'étaient pas au travail pour l'une des causes suivantes : maladie ou invalidité, obligations personnelles ou familiales, mauvais temps, conflit de travail, vacances, autres raisons non précisées ci-dessus (à l'exception des personnes mises à pied et de personnes qui devaient commencer à travailler à une date future déterminée).

L'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), pour sa part, mesure mensuellement les niveaux et les tendances mensuelles du nombre total des salariés inscrits sur les listes de paye, des gains hebdomadaires et horaires moyens ainsi que des heures hebdomadaires moyennes. La population cible de l'EERH comprend tous les employeurs, sauf ceux dont les activités relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques, des organismes religieux et des services de la défense.

Les estimations de l'EPA sont fondées sur les ménages et les estimations de l'EERH. Ainsi, les données de l'EPA, axées sur les caractéristiques démographiques de la population active, sont des mesures raisonnables des tendances en regard des grands groupes industriels et de professions. Par ailleurs, les estimations de l'EERH constituent de meilleurs indicateurs des changements en matière d'emploi pour les groupes détaillés d'industries.

4. Ces deux sources de données (EPA et EERH) ne sont pas directement comparables (voir note 3). Cependant, sous toutes réserves, nous les mettons en relation afin d'avoir une « approximation » du nombre de **travailleurs indépendants**, c'est-à-dire les propriétaires d'entreprises constituées ou non en société, les travailleurs indépendants qui n'ont pas d'entreprise et les travailleurs familiaux non rémunérés.
5. Le nombre de chômeurs est ici obtenu à partir des données de l'EPA, en soustrayant l'effectif des travailleurs en emploi de celui de la population active. Ce nombre, dûment identifié comme tel, est d'ailleurs inclus dans les données annualisées que nous a fournies Statistique Canada. Il en va de même du taux de chômage, qui bien sûr représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active.

Source : Statistique Canada, CANSIM. Le calcul de la différence entre l'EPA et l'EERH a été effectué par l'ISQ.

Annexe 2.1

Rémunération hebdomadaire moyenne (RHbM)¹ : ensemble de l'exploitation forestière²

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ³	
	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1983	419,38	...	471,21	...	503,60	...	310,33	...
1984	450,97	7,5	494,79	5,0	524,53	4,2	321,54	3,6
1985	449,77	-0,3	490,84	-0,8	506,36	-3,5	325,23	1,1
1986	481,24	7,0	519,13	5,8	522,39	3,2	347,81	6,9
1987	513,76	6,8	575,15	10,8	535,92	2,6	415,20	19,4
1988	526,70	2,5	558,31	-2,9	551,66	2,9	435,43	4,9
1989	564,42	7,2	580,10	3,9	603,91	9,5	474,85	9,1
1990	607,02	7,5	628,12	8,3	617,61	2,3	535,07	12,7
1991	647,73	6,7	677,95	7,9	631,55	2,3	600,50	12,2
1992	662,73	2,3	668,98	-1,3	635,89	0,7	696,51	16,0
1993	649,84	-1,9	663,01	-0,9	621,52	-2,3	672,50	-3,4
1994	644,97	-0,7	670,86	1,2	569,70	-8,3	726,44	8,0
1995	615,45	-4,6	640,76	-4,5	567,33	-0,4	662,76	-8,8
1996	654,19	6,3	649,90	1,4	647,93	14,2	674,96	1,8
1997	684,08	4,6	734,69	13,0	654,16	1,0	617,20	-8,6
1998	659,52	-3,6	751,94	2,3	634,04	-3,1	556,31	-9,9
1999	628,66	-4,7	711,08	-5,4	624,92	-1,4	545,52	-1,9

1. En dollars courants, temps supplémentaire inclus.

2. Voir notes de l'annexe 1.1 pour la définition des catégories de salariés.

3. La donnée a été calculée en divisant la masse salariale résiduelle par l'emploi résiduel, c'est-à-dire l'ensemble des salariés dont sont soustraits les employés et les salariés payés à l'heure. Ce résultat doit être considéré avec prudence puisqu'il provient d'un calcul basé sur des données résiduelles.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ.

Annexe 2.2

Rémunération hebdomadaire moyenne (RHbM)¹ : activités d'exploitation²

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ³	
	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1983	411,06	...	471,33	...	504,74	...	309,88	...
1984	444,97	8,2	511,29	8,5	527,99	4,6	322,85	4,2
1985	447,43	0,6	520,29	1,8	511,06	-3,2	325,02	0,7
1986	486,21	8,7	565,28	8,6	525,96	2,9	349,36	7,5
1987	502,38	3,3	593,21	4,9	540,16	2,7	414,52	18,7
1988	531,65	5,8	588,84	-0,7	561,36	3,9	436,61	5,3
1989	564,16	6,1	583,42	-0,9	612,74	9,2	475,38	8,9
1990	603,42	7,0	616,36	5,6	639,21	4,3	535,14	12,6
1991	635,78	5,4	637,83	3,5	650,44	1,8	608,52	13,7
1992	668,73	5,2	655,53	2,8	655,80	0,8	725,97	19,3
1993	644,50	-3,6	628,43	-4,1	628,27	-4,2	713,06	-1,8
1994	x	...	x	...	x	...	x	...
1995	619,65	...	654,88	...	574,44	...	675,58	...
1996	645,83	4,2	608,96	-7,0	654,47	13,9	687,02	1,7
1997	667,80	3,4	684,44	12,4	668,64	2,2	631,22	-8,1
1998	640,07	-4,2	690,83	0,9	647,49	-3,2	560,41	-11,2
1999	593,17	-7,3	601,84	-12,9	617,18	-4,7	539,88	-3,7

1. En dollars courants, temps supplémentaire inclus.

2. Voir notes de l'annexe 1.1 pour la définition des catégories de salariés.

3. Voir note 3 de l'annexe 2.1.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ.

Annexe 2.3

Rémunération hebdomadaire moyenne (RHbM)¹ : services forestiers²

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ³	
	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1983	466,89	...	471,04	...	470,75	...	346,67	...
1984	470,71	0,8	480,22	1,9	386,80	-17,8	256,88	-25,9
1985	457,35	-2,8	461,68	-3,9	348,12	-10,0	387,10	50,7
1986	467,44	2,2	473,97	2,7	400,11	14,9	294,74	-23,9
1987	551,78	18,0	559,19	18,0	411,56	2,9	459,02	55,7
1988	510,28	-7,5	525,05	-6,1	358,45	-12,9	390,91	-14,8
1989	565,32	10,8	575,29	9,6	482,30	34,6	457,83	17,1
1990	616,98	9,1	643,10	11,8	445,45	-7,6	526,32	15,0
1991	679,63	10,2	727,96	13,2	462,15	3,7	544,44	3,4
1992	650,34	-4,3	683,70	-6,1	515,54	11,6	588,73	8,1
1993	662,86	1,9	701,14	2,6	547,59	6,2	525,04	-10,8
1994	x	...	x	...	x	...	x	...
1995	604,56	...	627,96	...	510,34	...	592,38	...
1996	674,69	11,6	698,36	11,2	602,68	18,1	613,55	3,6
1997	727,21	7,8	805,26	15,3	564,72	-6,3	566,84	-7,6
1998	705,20	-3,0	811,20	0,7	574,84	1,8	539,91	-4,8
1999	697,00	-1,2	782,38	-3,6	650,38	13,1	560,88	3,9

1. En dollars courants, temps supplémentaire inclus.

2. Voir notes de l'annexe 1.1 pour la définition des catégories de salariés.

3. Voir note 3 de l'annexe 2.1.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ.

Annexe 2.4

Rémunération hebdomadaire moyenne (RHbM)¹ : scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux²

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ³	
	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1983	436,58	...	459,11	...	419,87	...	531,05	...
1984	458,40	5,0	495,94	8,0	443,87	5,7	556,21	4,7
1985	513,79	12,1	520,17	4,9	506,78	14,2	573,74	3,2
1986	492,60	-4,1	448,95	-13,7	505,32	-0,3	480,54	-16,2
1987	524,33	6,4	497,44	10,8	527,00	4,3	573,13	19,3
1988	536,65	2,3	563,90	13,4	522,26	-0,9	617,70	7,8
1989	586,33	9,3	597,24	5,9	578,37	10,7	661,29	7,1
1990	576,72	-1,6	589,49	-1,3	572,29	-1,1	587,94	-11,1
1991	556,47	-3,5	613,82	4,1	541,90	-5,3	557,14	-5,2
1992	544,16	-2,2	716,45	16,7	518,09	-4,4	625,00	12,2
1993	551,89	1,4	720,15	0,5	533,66	3,0	461,89	-26,1
1994	557,84	1,1	690,06	-4,2	534,58	0,2	549,32	18,9
1995	606,47	8,7	752,60	9,1	578,78	8,3	614,99	12,0
1996	617,24	1,8	755,54	0,4	578,15	-0,1	754,14	22,6
1997	620,15	0,5	779,98	3,2	575,37	-0,5	592,59	-21,4
1998	625,86	0,9	890,38	14,2	578,93	0,6	628,87	6,1
1999	655,28	4,7	892,12	0,2	608,68	5,1	728,83	15,9

1. En dollars courants, temps supplémentaire inclus.

2. Voir notes de l'annexe 1.1 pour la définition des catégories de salariés.

3. Voir note 3 de l'annexe 2.1.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ.

Annexe 2.5

Rémunération hebdomadaire moyenne (RHbM)¹ : industrie des pâtes et papiers²

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ³	
	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation	RHbM	Variation
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1983	570,03	...	633,89	...	552,58	...	--	--
1984	599,60	5,2	676,49	6,7	579,23	4,8	--	--
1985	629,66	5,0	717,91	6,1	606,59	4,7	--	--
1986	663,61	5,4	754,87	5,1	641,09	5,7	--	--
1987	687,21	3,6	795,20	5,3	660,74	3,1	--	--
1988	721,25	5,0	835,48	5,1	693,45	5,0	--	--
1989	756,49	4,9	870,61	4,2	726,96	4,8	--	--
1990	772,88	2,2	906,27	4,1	736,28	1,3	--	--
1991	816,91	5,7	952,75	5,1	778,22	5,7	--	--
1992	867,34	6,2	1 011,83	6,2	827,97	6,4	--	--
1993	890,77	2,7	1 042,08	3,0	850,35	2,7	--	--
1994	906,52	1,8	1 041,84	0,0	865,02	1,7	--	--
1995	915,47	1,0	1 105,37	6,1	868,39	0,4	--	--
1996	955,92	4,4	1 148,01	3,9	897,02	3,3	--	--
1997	1 004,44	5,1	1 215,96	5,9	941,82	5,0	--	--
1998	1 006,64	0,2	1 161,03	-4,5	957,65	1,7	--	--
1999	1 005,37	-0,1	1 202,10	3,5	947,30	-1,1	--	--

1. En dollars courants, temps supplémentaire inclus.

2. Voir notes de l'annexe 1.1 pour la définition des catégories de salariés.

3. Cette catégorie de salariés est quasi inexistante dans cette industrie.

Source : Statistique Canada, EERH, CANSIM. Calculs effectués par l'ISQ.

Annexe 3.1

Masse salariale¹ : ensemble de l'exploitation forestière²

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ³	
	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %
1983	6 789	...	2 508	...	2 370	...	1 910	...
1984	7 058	4,0	3 193	27,3	2 347	-1,0	1 517	-20,6
1985	7 231	2,5	3 563	11,6	2 236	-4,7	1 433	-5,5
1986	7 132	-1,4	3 813	7,0	2 148	-3,9	1 170	-18,4
1987	8 771	23,0	4 026	5,6	2 500	16,4	2 245	91,9
1988	8 554	-2,5	3 975	-1,3	2 883	15,3	1 696	-24,5
1989	9 723	13,7	5 071	27,6	2 915	1,1	1 737	2,4
1990	9 213	-5,2	4 950	-2,4	2 684	-7,9	1 578	-9,2
1991	9 082	-1,4	4 595	-7,2	2 806	4,5	1 681	6,5
1992	9 488	4,5	4 964	8,0	2 929	4,4	1 595	-5,1
1993	10 130	6,8	4 866	-2,0	3 459	18,1	1 805	13,2
1994	10 044	-0,8	4 135	-15,0	3 365	-2,7	2 544	40,9
1995	9 693	-3,5	3 847	-7,0	3 639	8,1	2 206	-13,3
1996	9 809	1,2	4 546	18,2	3 255	-10,6	2 008	-9,0
1997	11 227	14,5	5 359	17,9	4 245	30,4	1 623	-19,2
1998	11 771	4,8	4 507	-15,9	5 467	28,8	1 797	10,7
1999	10 035	-14,7	3 092	-31,4	4 781	-12,5	2 163	20,4

1. Masse salariale : il s'agit du produit de l'emploi par la rémunération hebdomadaire moyenne, incluant le temps supplémentaire, soit la rémunération hebdomadaire brute imposable estimée en dollars courants.

2. Voir notes de l'annexe 1.1 pour la définition des catégories de salariés.

3. Il s'agit de la masse salariale résiduelle, c'est-à-dire celle de l'ensemble des salariés moins celles des employés et des salariés payés à l'heure.

Source : Calculs effectués par l'ISQ à partir des données CANSIM.

Annexe 3.2

Masse salariale : activités d'exploitation¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés	
	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %
1983	5 663	...	1 482	...	2 296	...	1 885	...
1984	5 341	-5,7	1 547	4,4	2 305	0,4	1 489	-21,0
1985	5 491	2,8	1 879	21,5	2 191	-4,9	1 421	-4,6
1986	5 297	-3,5	2 054	9,3	2 102	-4,1	1 142	-19,6
1987	6 601	24,6	1 948	-5,2	2 437	15,9	2 217	94,1
1988	6 632	0,5	2 185	12,2	2 794	14,6	1 653	-25,4
1989	7 472	12,7	3 016	38,0	2 758	-1,3	1 698	2,7
1990	6 728	-10,0	2 721	-9,8	2 468	-10,5	1 539	-9,4
1991	6 485	-3,6	2 399	-11,8	2 600	5,3	1 486	-3,4
1992	6 447	-0,6	2 541	5,9	2 592	-0,3	1 313	-11,6
1993	7 124	10,5	2 419	-4,8	3 204	23,6	1 501	14,3
1994	x	...	x	...	x
1995	7 041	...	1 869	...	3 277	...	1 895	...
1996	6 880	-2,3	2 309	23,5	2 873	-12,3	1 699	-10,3
1997	7 956	15,6	2 916	26,3	3 734	30,0	1 306	-23,1
1998	8 013	0,7	2 038	-30,1	4 549	21,8	1 425	9,1
1999	6 232	-22,2	1 033	-49,3	3 622	-20,4	1 577	10,7

1. Voir notes de l'annexe 3.1.

Source : Calculs effectués par l'ISQ à partir des données CANSIM.

Annexe 3.3

Masse salariale : services forestiers¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés	
	Variation		Variation		Variation		Variation	
	'000 \$	%	'000 \$	%	'000 \$	%	'000 \$	%
1983	1 126	...	1 026	...	74	...	25	...
1984	1 717	52,5	1 646	60,4	42	-43,2	28	12,0
1985	1 740	1,3	1 684	2,3	44	4,8	12	-57,1
1986	1 835	5,5	1 760	4,5	47	6,8	38	216,7
1987	2 170	18,3	2 078	18,1	63	34,0	28	-26,3
1988	1 922	-11,4	1 789	-13,9	90	42,9	47	67,9
1989	2 251	17,1	2 055	14,9	158	75,6	39	-17,0
1990	2 485	10,4	2 229	8,5	216	36,7	40	2,6
1991	2 597	4,5	2 196	-1,5	206	-4,6	195	387,5
1992	3 041	17,1	2 422	10,3	337	63,6	281	44,1
1993	3 006	-1,2	2 447	1,0	255	-24,3	304	8,2
1994	x	...	x	...	x
1995	2 651	...	1 978	...	363	...	311	...
1996	2 929	10,5	2 237	13,1	382	5,2	309	-0,6
1997	3 271	11,7	2 443	9,2	510	33,5	318	2,9
1998	3 758	14,9	2 468	1,0	918	80,0	372	17,0
1999	3 804	1,2	2 058	-16,6	1 160	26,4	585	57,3

1. Voir notes de l'annexe 3.1.

Source : Calculs effectués par l'ISQ à partir des données CANSIM.

Annexe 3.4

Masse salariale : scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés	
	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %
1983	5 555	...	1 036	...	3 928	...	591	...
1984	4 267	-23,2	753	-27,3	3 232	-17,7	281	-52,5
1985	4 522	6,0	805	6,9	3 363	4,1	354	26,0
1986	4 743	4,9	814	1,1	3 534	5,1	395	11,6
1987	4 984	5,1	884	8,6	3 763	6,5	337	-14,7
1988	5 891	18,2	1 376	55,7	4 146	10,2	369	9,5
1989	5 513	-6,4	1 209	-12,1	4 017	-3,1	287	-22,2
1990	5 145	-6,7	1 126	-6,9	3 785	-5,8	234	-18,5
1991	5 261	2,3	1 095	-2,8	3 814	0,8	351	50,0
1992	6 240	18,6	937	-14,4	5 068	32,9	235	-33,0
1993	5 719	-8,3	847	-9,6	4 672	-7,8	201	-14,5
1994	6 853	19,8	1 225	44,6	5 267	12,7	361	79,6
1995	9 827	43,4	1 850	51,0	7 616	44,6	361	0,0
1996	10 531	7,2	2 566	38,7	7 690	1,0	274	-24,1
1997	10 941	3,9	2 972	15,8	7 633	-0,7	337	23,0
1998	12 341	12,8	2 469	-16,9	9 101	19,2	771	128,8
1999	13 928	12,9	2 764	11,9	10 484	15,2	680	-11,9

1. Voir notes de l'annexe 3.1.

Source : Calculs effectués par l'ISQ à partir des données CANSIM.

Annexe 3.5

Masse salariale : industrie des pâtes et papiers¹

	Ensemble salariés		Employés		Salariés à l'heure		Autres salariés ²	
	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %	'000 \$	Variation %
1983	18 510	...	4 345	...	14 133	...	--	--
1984	19 725	6,6	4 536	4,4	15 137	7,1	--	--
1985	20 700	4,9	4 707	3,8	15 875	4,9	--	--
1986	21 994	6,3	4 886	3,8	16 990	7,0	--	--
1987	23 332	6,1	5 276	8,0	17 994	5,9	--	--
1988	24 319	4,2	5 524	4,7	18 726	4,1	--	--
1989	24 635	1,3	5 779	4,6	18 784	0,3	--	--
1990	23 614	-4,1	5 889	1,9	17 613	-6,2	--	--
1991	23 408	-0,9	5 999	1,9	17 351	-1,5	--	--
1992	21 731	-7,2	5 431	-9,5	16 300	-6,1	--	--
1993	20 546	-5,5	5 076	-6,5	15 468	-5,1	--	--
1994	20 185	-1,8	5 419	6,8	14 756	-4,6	--	--
1995	20 777	2,9	4 986	-8,0	15 786	7,0	--	--
1996	21 286	2,4	5 867	17,7	15 301	-3,1	--	--
1997	21 612	1,5	6 121	4,3	15 391	0,6	--	--
1998	21 061	-2,5	6 023	-1,6	14 927	-3,0	--	--
1999	22 424	6,5	5 944	-1,3	15 791	5,8	--	--

1. Voir notes de l'annexe 3.1.

2. Cette catégorie de salariés est quasi inexistante dans cette industrie.

Source : Calculs effectués par l'ISQ à partir des données CANSIM.

Annexe 4.1

Lésions professionnelles : ensemble de l'exploitation forestière¹

	Ensemble des lésions ²			Maladies professionnelles		Accidents du travail	
	Nombre de dossiers	Jours perdus ³	Durée moyenne d'indemnisation ⁴ Semaines	Nombre de dossiers	Jours perdus	Nombre de dossiers	Jours perdus
1986	1 806	142 141	..	62	2 574	1 744	139 567
1987	1 865	125 740	..	43	2 407	1 322	123 333
1988	1 689	120 847	10,2	51	2 731	1 638	118 116
1989	2 276	227 865	..	118	7 196	2 158	220 669
1990	1 616	168 081	..	105	8 305	1 511	159 776
1991	1 422	92 364	9,3	116	4 878	1 306	87 486
1992	1 233	96 897	11,2	104	2 456	1 129	94 439
1993	1 253	97 514	11,1	82	4 225	1 171	93 289
1994	1 571	121 432	11,0	91	7 868	1 480	113 564
1995	1 691	135 761	11,5	80	6 089	1 611	129 672
1996	1 496	119 163	11,4	84	5 339	1 412	113 824
1997	1 441	108 970	10,8	52	3 045	1 389	105 925
1998	1 550	128 734	11,9	83	4 233	1 467	124 501

1. Les données font référence aux nouveaux événements déclarés et indemnisés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST), de 1986 à 1998 dans l'industrie de l'exploitation forestière. Elles proviennent de différentes mises à jour des fichiers de lésions professionnelles. Voici, sous forme de tableau, l'identification des fichiers ainsi que les dates de mise à jour (données prélevées à telle date), selon les années pour lesquelles les données ont été produites.

<u>Période</u>	<u>Nom du fichier</u>	<u>Date de mise à jour</u>
1986-1988	Fichier STAT – REP	30 septembre 1990
1989-1991	Base de données relationnelles de l'INFOCENTRE	30 juin 1993
1992	Idem	30 juin 1994
1993	Idem	30 juin 1995
1994	Idem	30 juin 1996
1995	Idem	30 juin 1997
1996	Idem	31 mars 1998
1997	Idem	31 mars 1999
1998	Idem	1 ^{er} avril 2000

2. Maladies professionnelles et accidents du travail confondus. Les lésions professionnelles comprennent les accidents professionnels (événements d'origine, rechutes et décès) ayant entraîné une absence du travail au-delà du jour de l'accident et à la suite desquels la CSST a versé une indemnité de remplacement de revenu (IRR), et les maladies contractées par le fait ou à l'occasion du travail et qui sont reliées directement aux risques particuliers de celui-ci. Les dossiers de maladie ont fait l'objet d'indemnités par la CSST, qu'il y ait eu ou non interruption de travail.
3. Il s'agit ici des jours indemnisés, qui représentent la durée de l'interruption du travail en nombre de jours civils, reliés à l'IRR pour l'événement d'origine ainsi que la rechute. La CSST indemnise selon les jours civils.
4. Cet indice est calculé à partir du nombre total de jours indemnisés pour les lésions survenues au cours d'une période donnée, que ces jours aient été indemnisés durant la même période, ou plus tard (Ex. : nombre total de jours indemnisés pour les lésions survenues en 1992 / nombre total de lésions survenues en 1992). Depuis la mise en vigueur de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) en août 1985, la période d'absence du travail est comptabilisée en jours de calendrier et non plus en jours ouvrables. **Cet indicateur de gravité est exprimé en semaines en divisant le nombre de jours par sept**

Source : Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Programme Organisation du travail, Direction des opérations, données produites pour le CRSMT et pour l'ISQ.

Annexe 4.2

Lésions professionnelles : activités d'exploitation¹

	Ensemble des lésions			Maladies professionnelles		Accidents du travail	
	Nombre de dossiers	Jours perdus	Durée moyenne d'indemnisation Semaines	Nombre de dossiers	Jours perdus	Nombre de dossiers	Jours perdus
1986	1 441	122 898	..	55	2 562	1 386	120 336
1987	1 505	109 392	..	36	2 276	1 469	107 116
1988	1 200	97 049	11,6	40	1 658	1 160	95 391
1989	1 826	190 866	..	94	6 186	1 732	184 680
1990	1 185	132 725	..	88	7 960	1 097	124 765
1991	1 013	73 516	10,4	103	4 838	910	68 678
1992	889	76 291	12,3	80	1 346	809	74 945
1993	908	73 086	11,5	70	3 472	838	69 614
1994	1 068	89 360	12,0	69	5 691	999	83 669
1995	1 167	103 652	12,7	64	5 282	1 103	98 370
1996	1 006	89 735	12,7	63	4 137	943	85 598
1997	926	77 074	11,9	34	2 063	892	75 011
1998	965	86 985	12,9	59	2 598	906	84 387

1. Voir notes de l'annexe 4.1.

Source : Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Programme Organisation du travail, Direction des opérations, données produites pour le CRSMT et pour l'ISQ.

Annexe 4.3

Lésions professionnelles : services forestiers¹

	Ensemble des lésions			Maladies professionnelles		Accidents du travail	
	Nombre de dossiers	Jours perdus	Durée moyenne d'indemnisation Semaines	Nombre de dossiers	Jours perdus	Nombre de dossiers	Jours perdus
1986	365	19 293	..	7	12	358	19 231
1987	360	16 348	..	7	131	353	16 217
1988	489	23 798	7,0	11	1 073	478	22 725
1989	450	36 999	..	24	1 010	426	35 989
1990	431	35 356	..	17	345	414	35 011
1991	409	18 848	6,6	13	40	396	18 808
1992	344	20 606	8,6	24	1 112	320	19 494
1993	345	24 428	10,1	12	753	333	23 675
1994	503	32 072	9,1	22	2 177	481	29 895
1995	524	32 109	8,8	16	807	508	31 302
1996	490	29 428	8,6	21	1 202	469	28 226
1997	515	31 896	8,8	18	982	497	30 914
1998	585	41 749	10,2	24	1 635	561	40 114

1. Voir notes de l'annexe 4.1.

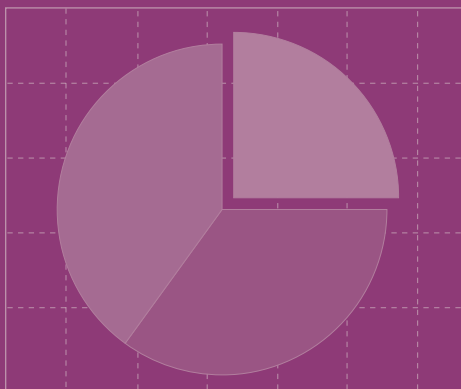
Source : Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Programme Organisation du travail, Direction des opérations, données produites pour le CRSMT et pour l'ISQ.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

Ce document vise à décrire l'état de la situation du travail en forêt au Québec de même que son évolution au cours de la période qui s'étend de 1983 à 1999.

Plus précisément, le rapport constitue une étude longitudinale, en quatre volets, des conditions de travail dans le secteur de l'exploitation forestière. Des données sur l'emploi, la rémunération, la masse salariale et les lésions professionnelles y sont ainsi présentées et analysées.



8

6
5

4

0

9



ISBN 2-551-20373-2



Institut de
la statistique
du Québec

10,95 \$
Site WEB : <http://www.stat.gouv.qc.ca>
Imprimé au Québec, Canada